

Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **55 (1904)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

question et guider ceux qui sont appelés par leurs fonctions ou leurs intérêts à s'en occuper.

L'ouvrage que nous mettons en vente sous le titre ci-dessus vient enfin combler cette lacune. C'est une étude remarquable par la façon à la fois claire et scientifiquement rigoureuse avec laquelle M. J. George, garde général des Eaux et Forêts, a su exposer son sujet.

En technicien d'une autorité irrécusable, l'auteur examine d'abord à fond les effets désastreux produits par les projectiles des armes portatives dans toute forêt située à proximité d'un champ de tir; il démontre ensuite les ravages considérables, mais encore plus ou moins ignorés, que les balles produisent dans l'intérieur des arbres, et enfin il expose les graves conséquences qui en résultent.

Cet ouvrage appelle ainsi d'une manière saisissante l'attention du service forestier et de l'armée sur une situation qui met en péril l'avenir des massifs forestiers à proximité des champs de tir.

Dix belles planches en phototypie mettent en évidence la gravité des blessures occasionnées par les balles meurtrières, dans des arbres choisis à dessein parmi les principales essences.

Voici, en résumé, les points principaux élucidés dans cette étude, conçue en vue surtout d'une application pratique :

Données techniques indispensables sur le tir. — Conditions dans lesquelles les arbres d'une forêt peuvent être atteints par les balles. — Dégâts causés par les balles aux arbres et aux peuplements. — Conséquences de ces dégâts : diminution de la richesse forestière; dépréciation de la valeur des coupes et des lots de chasse; baisse du revenu forestier. — Nécessité d'une indemnité équivalente aux dégâts. — Législation relative aux exercices de tir et au règlement des indemnités. — Modification indispensable de cette législation. — Nécessité, pour les membres des commissions d'indemnité, de connaître la nature des dégâts invisibles qu'ils sont chargés d'évaluer. — Insuffisance de protection des forêts dans les zones dangereuses.

On conçoit dès lors jusqu'à quel point le travail si exact et si complet de M. J. George est appelé à rendre service à la fois à l'autorité militaire et à l'administration forestière, aux officiers chargés de l'évaluation et du règlement des indemnités, aux agents forestiers et aux administrations civiles. Sa place est utilement marquée dans les cercles militaires et dans toutes les bibliothèques militaires et forestières. Il intéresse naturellement aussi au plus haut point tous les propriétaires de forêts situées à proximité de champs de tir, et en particulier les communes.

Il sera enfin consulté avec fruit par les commissions d'indemnités, les juges de paix, les tribunaux civils appelés à évaluer les dommages.



Avis.

Conférences forestières à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Pour donner suite à un vœu exprimé par la Société suisse des forestiers et après entente avec les autorités compétentes, le corps enseignant des divisions forestière et agricole de l'Ecole polytechnique

fédérale donnera du 15 au 20 février prochain les conférences suivantes, destinées aux agents forestiers suisses :

1. Prof. Dr. *R. Burri*: Neue Forschungsergebnisse auf dem Gebiete der Fixierung des Luftstickstoffes durch Mikroorganismen, 1 h.
2. Prof. *M. Decoppet*: L'impôt des forêts en Suisse 2 h.
3. Prof. *A. Engler*: a) Die Humusfrage und die waldbauliche Praxis (1 h.; b) Die Verwendung künstlicher Düngemittel in der Forstwirtschaft (2 h.), 3 h.;
4. Prof. *Th. Felber*: a) Über Bestimmung und Anwendung des laufenden und durchschnittlichen Massenzuwachses in der Forsteinrichtung (1 h.); b) Über Bestimmung und Anwendung des Massen- und Wertzuwachses beim Plänterbetrieb (1 h.), 2 h.;
5. *Ph. Flury*, Adjunkt der Zentralanstalt für das forstl. Versuchswesen: Aufgabe und Ziele des forstlichen Versuchswesens, 1 h.;
6. Prof. Dr. *Grubenmann*: Über die Entwicklung und den heutigen Stand der Gesteinskunde, 1 h.;
7. Prof. Dr. *Heim*: Bergsturz und Wald, 1 h.;
8. Prof. Dr. *Jaccard*: Le rôle des mycorhizes dans la nutrition des essences forestières (avec démonstrations), 1 h.;
9. Prof. Dr. *Keller*: Die geographische Verbreitung der Forstfauna in der Schweiz, 1 h.;
10. Prof. *Moos*: Agrar- und Forstpolitik und das moderne „Bauernlegen“, 1 h.;
11. Dr. *M. Rickli*: Die Arve in pflanzengeographischer Beziehung, 1 h.;
12. Prof. Dr. *R. Rælli*: Die Haftpflicht des täglichen Lebens, 2 h.;
13. Dr. *Schellenberg*: Die Beziehungen der Keimlingskrankheiten zum Pflanzschulbetrieb, 1 h.;
14. Prof. Dr. *C. Schröter*: a) Die Bergföhre, ihre Varietäten und ihre Verbreitung. Mit Projektionen (1 h.); b) Vegetationsbilder aus den Tropen. Mit Projektionen (1 h.) 2 h.;
15. Prof. Dr. *Schulze*: Über die chemische Zusammensetzung des Holzes und über einige aus demselben darstellbaren Produkte, 1 h.;
16. Prof. Dr. *Standfuss*: Forstzoologisches aus der obersten Waldgrenze, 1 h.;
17. Prof. Dr. *Weilenmann*: Der Frost, seine Formen und Wirkungen, 1 h.;
18. Prof. Dr. *Weiss*: a) Die zum Verständnis der Elektrotechnik nötigen Grundbegriffe (1); b) la capillarité dans la nature (1 h.), 2 h.;
19. Prof. *C. Zwicky*: Kleinere Wasserversorgungen, 1 h.

* * *

Les conférences commenceront lundi 15 février, à 2 heures de l'après-midi dans un des auditorios de l'Ecole forestière à Zurich. Elles se termineront le samedi 20 février, à 11 heures du matin. Elles comprennent les heures de 8 à 11 le matin, et de 2 à 4 l'après-midi. A partir de cette dernière heure, discussion des questions présentées ou de celles proposées par les auditeurs.

L'horaire détaillé sera remis aux agents forestiers suisses par les soins du Comité permanent de la Société suisse des forestiers et expédié sur demande par le soussigné.

Au nom du corps enseignant des divisions forestière et agricole de l'Ecole polytechnique fédérale. Th. Felber.



Mercuriale des bois en déc. 1903/jan. 1904.

Tous droits réservés.

Classification.

Assortiments	Longueur minimum	Diamètre minimum	Volume
	m		
Résineux. Longs bois.			
I ^{re} classe. Bois de sciage . .	18	30 cm. à 18 m. de la tête	2,5—3,5, moyenne 3,00 m ³
II ^e " Bois " " " . .	18	22 cm. " 18 m. " " "	1,5—2,0, " 1,75 "
III ^e " Beaux bois de construction	16	17 cm. " 16 m. " " "	0,9—1,2, " 1,00 "
IV ^e " Petits " " " . .	8	14 cm. " 8 m. " " "	0,35—0,65, " 0,50 "
V ^e " Etais de mines etc.	8	14 cm. " 1 m. " " "	0,12—0,20, " 0,15 "
Résineux. Billes.			
I ^{re} classe. Bois de fente . .	2,5	dimensions non fixées	
II ^e " Gros bois de sciage	2,5	45 cm. à 1 m. de la tête, 35 cm. au petit bout	
III ^e " Petits " " " . .	2,5	35 " " " 30 " "	
IV ^e " Billes à lattes . .	2,5	30 " " " 25 " "	
V ^e " Traverses	2,5	moins de 30 cm. à 1 m. id. 25 " "	
Feuillus, Plantes et Billes.			
I ^{re} classe. Choix A et B . .	2,5	40 cm. à 1 m. de la tête, 30 cm. au petit bout	
II ^e "	2,5	35 " " " 25 " "	
III ^e "	2,5	25 " " " 20 " "	
IV ^e "	2,5	15 " " " 10 " "	

A. Prix des bois vendus sur pied, par m³.

(Exploitation à la charge de l'acheteur. Mesurage du bois surpiéd.)

Vaud, Forêts communales, III^e arrondissement, Vevey.

Commune de Chardonne. Forêt du Dévin. (Consommé sur place pour échalas). 107 plantes, $\frac{1}{2}$ épic. $\frac{1}{2}$ sap. à 0,72 m³ par plante, fr. 20. (1902 fr. 18.40.) — *Observation.* Coupe rase, beau bois de construction, fin, propre de branches. Vidange facile.

Commune de Rennaz. Forêt de la Râpe aux Tannes. (Transport jusqu'à Roche fr. 3). 80 plantes, $\frac{6}{10}$ épic. $\frac{4}{10}$ sap. à 0,80 m³ par plante, fr. 15. — *Observation.* Coupe jardinatoire. Bois de qualité moyenne, quelques plantes tarées. Vidange facile.

Commune de St. Légier. Forêt des Allamands (à Châtel St. Denis fr. 3). 51 plantes, $\frac{6}{10}$ épic. $\frac{4}{10}$ sap. à 2,45 m³ par plante, fr. 10.60 (1902 fr. 15.65.) *Observation.* Coupe jardinatoire. Bois de bonne qualité. Vidange facile. La situation reste stationnaire; pour le bois de travail la baisse des prix s'accroît.